



**Entreprises et
Territoires d'Avenir**

VEILLE ... INFO ... VEILLE ... INFO... VEILLE ... INFO...

Veille info du 04 janvier 2018

IF - Actualisation des plafonds d'exonération de cotisation foncière des entreprises (CFE) pour 2018 dans les zones urbaines en difficulté

Source : *bofip.impôts du 03/01/2018*

03/01/2018 : IF - Actualisation des plafonds d'exonération de cotisation foncière des entreprises (CFE) pour 2018 dans les zones urbaines en difficulté

Texte :

Les exonérations temporaires de cotisation foncière des entreprises (CFE) prévues au bénéfice des établissements situés dans les zones urbaines en difficulté s'appliquent dans la limite d'un plafond fixé par la loi, actualisé chaque année en fonction de la variation des prix constatée par l'INSEE pour l'année de référence de l'imposition définie à l'**article 1467 A du code général des impôts (CGI)**.

En conséquence :

- le plafond d'exonération de CFE applicable aux créations ou extensions d'établissements réalisées dans les zones urbaines sensibles (ZUS) ou les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) (**CGI, art. 1466 A, I**) est fixé pour 2018, après actualisation en fonction de la variation des prix, à un montant de **28 807 €** de base nette imposable ;
- le plafond d'exonération de CFE applicable aux créations ou extensions d'établissements ainsi qu'aux changements d'exploitant dans les zones franches urbaines-territoires entrepreneurs (ZFU-TE) (**CGI, art. 1466 A, I quater, I quinquies et I sexies**) est fixé pour 2018, après actualisation en fonction de la variation des prix, à un montant de **77 706 €** de base nette imposable ;
- le plafond d'exonération de CFE applicable pour les activités commerciales dans les QPV (**CGI, art. 1466 A, I septies**) est fixé pour 2018, après actualisation en fonction de la variation des prix, à un montant de **77 706 €** de base nette imposable.

Le texte de cette veille info, sera archivée et consultable dans la rubrique téléchargements de notre site internet : www.entreprises-territoires-avenir.org

Veille info Entreprises et Territoires d'Avenir 04 66 38 28 36